

DEPARTEMENT DU JURA  
----  
ARRONDISSEMENT DE LONS-  
LE-SAUNIER  
----  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS DE  
SAINT-AMOUR  
----

Nombre de membres en  
exercice :  
30  
----

Présents à la séance :  
24  
----

Date de convocation :  
29 septembre 2010  
----

Séance :  
**08 octobre 2010**  
----

Affichage :  
18 octobre 2010  
----

Objet de la délibération :  
**MEF**

Création tarif cantine  
« Élèves fournissant  
exceptionnellement le  
repas »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT-AMOUR**

L'an deux mille dix, le **08** du mois de **octobre** à **20H**, les membres du Conseil Communautaire du Pays de St Amour, se sont réunis, en mairie de Chazelles, sur convocation qui leur a été adressée par le Président Gérard JACQUIER, le 29 septembre 2010.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Daniel BADOT, Corinne BASSO, Jean-Christian BORDIER, Philippe BOUILLO, Daniel BOUVARD, Gérard DEPROST, Roland DUTHION, Thierry FAIVRE-PIERRET, Jean-Marie GAILLARD, Gérard GRAND, Gérard JACQUIER, Francis METOIS, Patrick MOREL, Jean-Marc MUTIN, Michel PERRET, Jean-Luc PERROD, Nadine PRABEL, Béatrice RIBIER-VINCENT, Maurice RICHEMOND, Michel TERRAL, Alain THIELLAND, Michel THOMAS, Bernard TISSOT, André VIALAIT.

Étaient absents : Madame et Messieurs Aurélien BADOT, Jean-Luc GAVAND (procuration M. Maurice RICHEMOND), Christian NOEL, Gérard OLLIER, Pascale THEVENIN (procuration M. Michel PERRET), Valérie VAUCHER (procuration M. Alain THIELLAND).

Secrétaire de séance : M. Michel THOMAS

**Vu** la délibération du 29 juin 2010 augmentant les tarifs de repas des restaurants scolaires de St Amour et de Balanod à compter du 02 septembre 2010,

**Entendu** les difficultés de certains parents à obtenir de leur employeur des plannings hebdomadaires fixes,

**Sur proposition** du Président,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de créer un nouveau tarif pour accueillir les enfants inscrits au dernier moment et apportant leur repas,

**DECIDE** de fixer ce tarif « élèves fournissant exceptionnellement le repas » à **1.90€** à compter du 11 octobre 2010,

Désignation	Nouveaux tarifs
Repas exceptionnel (moins 2 repas / mois) enfants communautaires ou extérieurs	5 €
Repas élèves communautaires	3,90 €
Repas élèves extérieurs à la CC	4,50 €
Élèves fournissant le repas sur prescription médicales	1.25 €
<b>Élèves fournissant exceptionnellement le repas</b>	<b>1.90 €</b>
Adultes extérieurs au service	3.90 €

M. Gérard JACQUIER  
Président  
29 OCT. 2010  
Lef du 2 Mars 1982

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme  
Le Président

Communauté de Communes  
du Pays de St Amour  
17, Place d'Armes  
39160 St Amour  
Tél.: 03.84.48.82.47 Fax: 03.84.48.70.46